

*Pour publication immédiate*

## L'Ordre des ingénieurs du Québec se réjouit de l'adoption du projet de loi modifiant le Code des professions en matière de justice disciplinaire

**Montréal, le 7 juin 2013** – L'Ordre des ingénieurs du Québec se réjouit de l'adoption hier par l'Assemblée nationale du projet de loi numéro 17, Loi modifiant le Code des professions en matière de justice disciplinaire et considère qu'il s'agit d'une étape importante dans le processus de modernisation du système professionnel québécois.

« Les mesures adoptées auront pour effet de rendre la justice disciplinaire plus efficace et plus rapide. Elles contribueront à maintenir, voire à améliorer, la crédibilité du système professionnel auprès du grand public », a réagi le président de l'Ordre, M. Daniel Lebel, ing., PMP.

Conscient des attentes légitimes du public envers le système professionnel, l'Ordre des ingénieurs du Québec avait participé activement à la consultation de la Commission des institutions sur ce projet de loi.

Lors de ces consultations tenues en mars dernier, l'Ordre avait par ailleurs soulevé l'enjeu de l'encadrement des sociétés offrant des services professionnels. Ce dossier a progressé avec l'annonce le 28 mai dernier d'un Programme d'audit des firmes de génie-conseil qui sera mis en place par l'Ordre.

De plus, l'Ordre avait profité de cette consultation pour demander au gouvernement de procéder à la modernisation de la *Loi sur les ingénieurs*, qui n'a subi que des modifications mineures depuis les années 1960. L'Ordre continue d'espérer qu'un projet de loi à cet effet soit déposé d'ici la fin de la présente session parlementaire.

### À propos de l'Ordre des ingénieurs du Québec

Fondé en 1920, l'Ordre des ingénieurs du Québec regroupe 60 000 professionnels du génie de toutes les disciplines, à l'exception du génie forestier. L'Ordre a comme mission d'assurer la protection du public en contrôlant l'exercice de la profession dans le cadre des lois constitutives de l'Ordre et de mettre la profession au service de l'intérêt du public. Pour plus d'information, consultez le site Web <http://www.oiq.qc.ca>.

– 30 –

Source : Patrick Leblanc  
Conseiller en communications  
Direction des communications et des affaires  
publiques  
Ordre des ingénieurs du Québec  
514 845-6141 ou 1 800 461-6141, poste  
3253